



# **Préparation du budget**

## **Année 2024**

# 3 budgets

## 2 sont votés par le conseil municipal

- **Le Budget Principal de la commune ;**
- **Le Budget Assainissement** : Ce budget retrace les produits de la redevance d'assainissement et les travaux imputables aux réseaux.

## 1 voté par le conseil d'administration du CCAS

- **Le budget du Centre Communal d'Action Social** : Le CCAS est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales. Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient.

# Les 5 Principes budgétaires

Annualité

Sincérité

Équilibre : en dépenses et en recettes

Universalité : l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses

Spécialité : un service, classé par chapitre

## 2 sections pour exécuter le budget

### **la section de fonctionnement :**

dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante (maintenance, entretien des bâtiments et des espaces verts, le service périscolaire et notamment la cantine, dépenses de personnel, versement de subventions, le paiement des intérêts des emprunts ...).

En recettes : les produits locaux, les recettes fiscales provenant des impôts locaux, les dotations de l'État, les loyers, les cotisations des familles, les subventions...

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la commune, le surplus constituant l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus.

## 2 sections pour exécuter le budget

### la section d'investissement :

programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux.

recettes : taxe d'aménagement, le Fonds de compensation de la TVA, les subventions, les emprunts et le virement de la section de fonctionnement.

# DETTE de la commune

## Etat par organisme prêteur

pour l'exercice 2024

Durée : 15 ans  
 Taux 4,79 et  
 1,39%

ORGANISME : CAISSE D'EPARGNE					
Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	N° CONTRAT	Montant emprunt	Dette en capital au 1er Janvier	Montant annuité pour l'exercice
2018	ACQUISITION TERRAINS SENIOR GS	A0118246000	1 000 000,00	634 766,08	72 691,07
<b>TOTAL ORGANISME CAISSE D'EPARGNE</b>			<b>1 000 000,00</b>	<b>634 766,08</b>	<b>72 691,07</b>

Durée : 20 ans  
 Taux 0,86%

ORGANISME : CREDIT MUTUEL LYON					
Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	N° CONTRAT	Montant emprunt	Dette en capital au 1er Janvier	Montant annuité pour l'exercice
2024	Création nouveau groupe scolaire	102780730100023	4 700 000,00	0,00	336 536,66
<b>TOTAL ORGANISME CREDIT MUTUEL LYON</b>			<b>4 700 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>336 536,66</b>

Durée : 20 ans  
 Taux 4,2 %

ORGANISME : LA BANQUE POSTALE					
Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	N° CONTRAT	Montant emprunt	Dette en capital au 1er Janvier	Montant annuité pour l'exercice
2020	ACQUISITION DEFLACHE	m on529339	400 000,00	325 401,56	21 790,72
<b>TOTAL ORGANISME LA BANQUE POSTALE</b>			<b>400 000,00</b>	<b>325 401,56</b>	<b>21 790,72</b>

<b>TOTAL SELECTION</b>			<b>6 100 000,00</b>	<b>960 167,64</b>	<b>431 018,45</b>
------------------------	--	--	---------------------	-------------------	-------------------

**5 660 167 €**

# DETTE de la commune

## Etat de la dette par imputation

pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

FONCTIONNEMENT / DEPENSES		
<b>66111</b>	<b>Intérêts réglés à l'échéance</b>	194 492,30
Service :		194 492,30
Fonction :		
2018	ACQUISITION TERRAINS SENIOR GS	8 492,56
2020	ACQUISITION DEFLACHE	2 737,11
2024	Création nouveau groupe scolaire	178 562,63
2024	Création nouveau groupe scolaire	4 700,00
INVESTISSEMENT / DEPENSES		
<b>1641</b>	<b>Emprunts en euros</b>	236 526,15
Service :		236 526,15
Fonction :		
2018	ACQUISITION TERRAINS SENIOR GS	64 198,51
2020	ACQUISITION DEFLACHE	19 053,61
2024	Création nouveau groupe scolaire	153 274,03

# DETTE de la commune

69970 MARENNES

## Etat pluriannuel des emprunts

Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	Annuités pour l'exercice 2024	Annuités pour l'exercice 2025	Annuités pour l'exercice 2026	Annuités pour l'exercice 2027	Annuités pour l'exercice 2028	Annuités pour l'exercice 2029	Annuités pour l'exercice 2030	Annuités pour l'exercice 2031	Annuités pour l'exercice 2032	Annuités pour l'exercice 2033
2018	ACQUISITION TERRAINS SENIOR	72 691,07	72 691,07	72 691,07	72 691,07	72 691,07	72 691,07	72 691,07	72 691,07	72 691,15	0,00
2020	ACQUISITION DE FLACHE	21 790,72	21 790,72	21 790,72	21 790,72	21 790,72	21 790,72	21 790,72	21 790,72	21 790,72	21 790,72
2024	Création nouveau groupe scolaire	336 536,66	347 745,84	347 745,84	347 745,84	347 745,84	347 745,84	347 745,84	347 745,84	347 745,84	347 745,84
<b>TOTAL SELECTION</b>		431 018,45	442 227,63	442 227,63	442 227,63	442 227,63	442 227,63	442 227,63	442 227,63	442 227,71	369 536,56

# Ressources humaines

4 postes : administratif à temps plein

2 postes : technique à temps plein

3 ATSEM : 2 temps plein + 1 à temps partiel 90%

11 agents : périscolaire pour 215 heures hebdo soit 6,2 agents en équivalent temps plein

3 Agents sans poste ( 1 agent en DISPO + 1 agent en congés Maternité + 1 agent attente de la retraite )

23 agents au total

# Attribution de Subvention 2024

Pour mémoire, subvention accordée en 2023 :

Compte 657362 : Centre Communal d'Action Sociale	10.000 €
<b>Les autres organismes au compte 6574</b>	
Les cadets de la gendarmerie nationale du Rhône	...200 €
Fanfare et Clique de St Pierre de Chandieu	500 €
Prévention routière	200 €
Souvenir Français	200 €
Association Lire et Faire Lire	200 €
Marennes contre les nuisances	500 €
Comité des Fêtes (randonnée solidaire)	700 €
Comité des fêtes (feu d'artifice)	5 000 €
Lutte contre le cancer (Léon Bérard)	800 €
USEP LYON 17	149.40 € ;
L'Association de football Chaponnay-Marennes, pour le financement des frais de fonctionnement de leur association (ménage locaux, déplacements équipe FANION du Club qui évolue en Régional 3...): → → → → →	2.000 €¶
L'Association de football Chaponnay-Marennes, pour l'achat de coupes et de médailles en récompenses de tournois regroupant 260 enfants → : →	...500 €¶
Rugby Club du pays de l'Ozon → → → → →	...500 €¶
¶ Soit un TOTAL (au compte 6574) → → → → →	<b>11°449.94 €¶</b>

Sollicitations reçues :  
 Usep 167 enfants soit 167 €  
 (1 €/ enfants)  
 RCPO (23 joueurs)  
 Cadets de la gendarmerie  
 Chorale de l'espoir  
 Chaponnay  
 ADAPEI69  
 Association les papillons

- ¶
- RASED Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté : 150 €
- Associations 1000 pattes : 120 €

# Engagement pluriannuel : groupe scolaire

Création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement

Intérêt : ne pas devoir inscrire la totalité du montant des contrats passés avec les entreprises la même année

2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL TTC
150 000	620 000	3 910 000	2 890 000	105 000	2 000	7 677 000

# Engagement pluriannuel : groupe scolaire

Budget 2025 :

2 900 000 € TTC à financer

Recettes :

1 000 000 € TTC excédent de 2024 investissement

800 000 € FCTVA

500 000 € Subvention (50% DSIL/ région / 100%etat)

600 000 € autofinancement (en attendant de récupérer le FCTVA en 2026)

# Vote des taux de fiscalité locale

## Pour rappel taux voté en 2023 :

- DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :
  - taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : 10,01 %
  - taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,98 %
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,00 %

	MARENNES	simandres	Chaponnay	SSO	RHONE	NATIONAUX
T foncière	24,98	25,9	24,73	26,79	31,48	38,28
Habitation RS	10,01	12,06	11,21	11,95	25,15	22,98
TFPNB	34	52,95	40,09	47,11	42,85	50,44

# Programme d'investissement 2024

- **réalisation d'un réseau de vidéoprotection dans le centre du village ainsi qu'à la ZAC de la Donnière**
- **1er année de travaux pour la construction d'un nouveau groupe scolaire**
- **Réhabilitation d'un bâtiment communal permettant la création d'un local commercial et de deux appartements**